Envoyé en préfecture le 15/04/2023

Reçu en préfecture le 15/04/2023

Public le 17/04/2023



## Commune de Chens sur Léman Haute Savoie



## D 2023 - 40

Conseillers en exercice: 23
Conseillers présents: 18
Conseillers votants: 23
Dont cinq pouvoirs

Date de la convocation du Conseil Municipal: 04 avril 2023

<u>OBJET</u>: CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS AU LIEU-DIT « LE PRÉ D'ANCY – LE VERNET » - RÉITÉRATION PAR ACTE NOTARIÉ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS: TRONCHON J. MEYRIER M. De PROYART A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R. CHANTELOT C. PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON F. RACINE FREIXENET M. CORNU C. GEROUDET A. CHAMPEAU S.

EXCUSES: STUBERT B. « pouvoir à MEYRIER M. » DIANA C. « pouvoir à BAARSCH C. » QUERNEC-GARIN C. « pouvoir à GEROUDET A. » MATTERA A. « pouvoir à ZANNI F. » CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT C. »

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Madame le maire rappelle au conseil municipal la convention signée entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Chens sur Léman le 13 janvier 2023 pour constituer une servitude de passage de canalisation électrique souterraine.

Il résulte de cette convention que ces droits seraient consentis sur Les parcelles cadastrées section B, n° 107 au lieu-dit « le Vernet » et n° 643 au lieu-dit « le Pré d'Ancy » appartenant à la commune, moyennant une indemnité de 56 euros.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de cette dernière (ci-après «mandant») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à ANNECY (74000), 4 route de Vignières (ci-après « mandataire»), à l'effet de :

- de signer tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société ENEDIS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 euros, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34 place des Corolles, identifié au SIREN n° 444608442 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2023 Reçu en préfecture le 15/04/2023 Publié le 17/04/2023 ID: 074-217400704-20230411-D2023

- Faire toutes les déclarations ;

- Passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire. Le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du mandant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à ANNECY (74000), 4 route de Vignières.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Jérôme TRONCHON

Le maire Pascale MORIAUI